

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1902.

Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1902 ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. Verheyen.

Tweede sectie.

HOOFDSTUK XI.

Art. 41bis.

Toelage aan de Werkbeurzen en aan de maatschappijen en kringen, voor doel hebbende de onvrijwillige werkeloze leden ter hulp te komen (onbepaald krediet) fr. 300,000

Deuxième section.

CHAPITRE XI.

Art. 41bis.

Subside aux Bourses de Travail et aux sociétés et cercles ayant pour but de donner des secours aux membres qui sont victimes d'un chômage involontaire (crédit illimité). fr. 300,000

J. VERHEYEN.

(1) Budget n° 4, VIII.
Rapport, n° 104.